

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024



ID : 001-200070118-20240326-DEL_24_03_26_46-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 25

Représentés : 5

Absents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Marie-Ange FAVEL, M. Thierry MICHAL (pouvoir à Mme Fabienne GIMARET), Mme Christelle PAGET, M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. Romain COTTEY), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), M. Dominique VIOT,
Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2024/03/26/46 – Autorisation de signer un AVENANT n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'un bassin d'orage de 300 m³ à MOGNENEINS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique 2019 et notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération n°2023/05/30/06 du 30 mai 2023 autorisant le Président à signer le marché de construction d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ à MOGNENEINS, pour un montant forfaitaire de 490 490,00 HT avec l'entreprise : BTP CHARVET SARL (mandataire du groupement),

Vu l'avis favorable de la commission ASSAINISSEMENT du 06 mars 2024,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un bassin d'orage de 300 m³ à MOGNENEINS.

Cet avenant est nécessaire afin d'adapter les travaux au regard de l'évolution du chantier et notamment pour répondre aux demandes de l'exploitant (SUEZ) : ajout d'une potence supplémentaire pour faciliter l'exploitation (levage des pompes), modification d'éléments dans l'automatisme (passerelle de communication pour le programme du robot et remplacement de la carte mémoire) et création d'une dalle béton supplémentaire pour le stockage des poubelles (refus de dégrillage).

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer un avenant n°1 avec l'entreprise et pour le montant précisés ci-après :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT initial HT	MONTANT Avenant n°1 HT	Nouveau MONTANT Marché HT	% d'écart
BTP CHARVET SARL (mandataire du groupement) - 38690 BIZONNES SOC SAS (co-traitant) - 69100 VILLEURBANNE	490 490,00 HT, soit 588 588,00 € TTC	6 142,00 € HT, soit 7 370,40 € TTC	496 632,00 € HT, soit 595 958,40 € TTC	1,25%

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 mars 2024

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX